



COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du lundi 20 avril 2026

L'an deux-mil vingt-six, lundi 20 avril à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay-le-Château en session ordinaire en mairie salle de conseil.

Date de convocation : jeudi 16 avril 2026

ETAIENT PRESENTS : 14 sur 15

MILAVEAU Stéphane- maire	X	BOUILLLOT Michel	Exc.	LEBEU Laurence	X
ACCOLAS Bernadette – adjointe	X	DEBLAISE Julien	X	LEVARD Béatrice	X
AUDOUIN Thierry – adjoint	X	GUIRIEC Raynald	X	LORESTE Adrien	X
GAUMET Annie – adjointe	X	LANGLOIS Nathalie	X	RIBEAUDEAU Amélie	X
PELLISSIER Arnaud – adjoint	X	LASSEUR Richard	X	ROUEIL Céline	X

Procurations : Michel BOUILLLOT donne procuration à Stéphane MILAVEAU.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT (du service administratif) : Audrey AUGONNET - Jean-Luc REBY - Françoise SCHEEPERS

Ordre du jour :

1. **Indemnités des adjoints** selon l'art. L. 2123-24-1-II du CGCT,
2. **Vote des budgets 2026 :** Commune/Assainissement/Lotissement des Saulniers : Approbation des CFU/Affectations des résultats/Approbation des BP,
3. **Désignation des délégués :**
 - AAD Nord Allier
 - SIESS de Cérilly.

Et questions diverses.

1. Indemnités des adjoints selon l'art. L. 2123-24-1-II du CGCT

Jean-Luc REBY, adjoint administratif en charge des carrières et salaires/indemnités versés aux agents/élus, indique que la décision prendra effet à la date du 21 avril et que la présente délibération ne pourra avoir un effet rétroactif. Puis, donne lecture au conseil municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et adjoints, et invite à délibérer.

A la question de Raynald GUIRIEC qui demande si les conseillers municipaux peuvent bénéficier d'une indemnité de fonction, Jean-Luc REBY répond en substance : « *En l'état, non car il faut nécessairement exercé une délégation de fonctions reçue du maire par arrêté et ce n'est pas le cas* ». (Cf. article L. 2123-24-II et III du code général des collectivités territoriales (CGCT)).

Le Conseil Municipal d'Ainay-le-Château,

Vu le CGCT, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-2,

Considérant que l'article L.2123-23 du CGCT fixe des taux maximums et qu'il y a lieu de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Considérant que l'indemnité du maire est, de droit, fixé au maximum et que Monsieur Le Maire n'a pas demandé expressément à ne pas bénéficier du taux maximum, il n'y a pas lieu de délibérer sur l'indemnité de fonction du Maire,

Considérant que la délibération en date du 20 mars 2026 constate l'élection de quatre adjoints,

Considérant l'arrêté du 2 avril 2026 portant délégation de fonction à ;

- ACCOLAS Bernadette, 1^{ère} adjointe,
- AUDOUIN Thierry, 2^{ème} adjoint,
- GAUMET Annie, 3^{ème} adjointe,
- PELLISSIER Arnaud, 4^{ème} adjoint.

La commune compte 1 002 habitants, population totale au 1^{er} janvier 2026 et 989 en population municipale or, c'est bien la population totale qui doit être prise en compte dans le calcul des indemnités aux élus ; le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint, en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique, ne peut dépasser 21,38 % soit 878,83 euros brut, or les adjoints ont décidé de réduire leurs indemnités au taux de 16,86 % soit 693,03 euros brut.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

DÉCIDE

A compter du 21 avril 2026, le montant des indemnités de fonction des adjoints est fixé comme suit :

- ◆ 1^{ère} adjointe : 16,86 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- ◆ 2^{ème} adjoint : 16,86 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- ◆ 3^{ème} adjointe : 16,86 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- ◆ 4^{ème} adjoint : 16,86 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

L'ensemble de ces indemnités de fonction ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L2123-22 à L.2123-24 du CGCT. Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

2. Finances : Vote du budget 2026

A/ Approbation des CFU pour chacun des budgets : Depuis le 1^{er} janvier 2026, le Compte Financier Unique (CFU) est devenu le document budgétaire de référence. Il remplace et fusionne le compte de gestion (Trésorerie) et le compte administratif (Ordonnateur) afin de simplifier la lecture des finances locales.

Il convient en premier lieu d'approuver les résultats figurants sur le CFU 2025 des trois budgets en connaissance des éléments suivants :

◇ **Résultat 2025 du Budget Principal de la Commune d'Ainay-le-Château**

Le budget communal présente une situation globale saine avec un excédent notable.

- Fonctionnement : + 700 028,10 €
- Investissement : - 113 478,02 €
- Résultat cumulé : + 586 550,08 €

Principales dépenses d'investissement engagées en 2025 :

- Aménagements : Terrain multisport (33 600 €) implanté à l'école. Signalétique (5 270 €).
Recettes versées en 2026 : Pour le terrain multisport, la Communauté de Communes a versé la somme de 10 000 € au titre d'un fonds de concours. Cependant, cette somme apparaîtra sur le budget 2026 et non, sur l'exercice 2025 où la dépense est comptabilisée.
- Matériel et véhicules : Tondeuse Kubota d'occasion (16 900 €), Berlingo d'occasion (10 750 €) et Rider Husqvarna (4 390 €).
Recettes versées également en 2026 : Pour le Berlingo, le Département de l'Allier a accordé la somme de 5 000 € au titre de la Solidarité mais versé en 2026.
- Patrimoine : Diagnostic de l'église (acompte de 2 495 €).

◇ **Résultat du Budget Annexe 2025 : Assainissement**

Ce budget présente un déficit de fonctionnement compensé en partie par l'investissement, mais le solde global reste négatif. De ce fait, la Commune sera contrainte de verser une subvention au budget de l'assainissement afin de faire face à ces dépenses.

- Fonctionnement : - 50 062,10 € (marqué par 93 034 € d'amortissements et 41 367 € de charges de sous-traitance et fluides).
- Investissement : + 33 535,02 € (incluant le renouvellement du réseau aux Prédiaux pour 99 580 € financé par un prêt de 75 000 €).
- Résultat cumulé : - 16 527,08 €

Données clés :

- Recettes : 81 181 € de redevances perçues pour un volume de 43 881 m³, seule et unique recette de fonctionnement.
- Dettes : 34 326 € remboursés au titre des emprunts.

◇ **Résultat du Budget Annexe 2025 : Lotissement des Saulniers**

Le déficit actuel du lotissement s'explique par la présence d'un dernier lot invendu. Le Conseiller aux décideurs locaux (CDL) de la DGFIP précise qu'un tel solde est normal jusqu'à la clôture complète des ventes.

- Résultat cumulé : - 17 964,88 €

État des stocks :

- Vente réalisée : Lot n°12 (548 m²) vendu pour 13 775,33 € (soit 25,14 €/m²).
- Disponible : Lot n°11 (624 m²). Le prix de vente prévisionnel de ce dernier lot devra permettre de couvrir le déficit actuel de l'opération (soit environ 28,79 €/m²).

Décision du conseil : Les trois comptes financiers uniques sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

B/ Vote des Budgets

Conformément aux décisions actées lors de la réunion préparatoire, le Conseil Municipal confirme le maintien des taux d'imposition directe pour l'année 2026 ce qui permet de compléter l'ETAT N°1259 COM comme suit :

Au vu de la révision des valeurs locatives servant de bases au calcul des impôts locaux, le maire propose de reconduire les taux d'imposition de 2025 en 2026, sans les modifier, comme suit :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 38,70 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 37,80 %
- Taxe d'habitation (TH) : 23,00 %

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- décide, à l'unanimité, de voter pour les taux figurant ci-dessus
- donne pouvoir au Maire pour transmettre cette décision budgétaire au contrôle de légalité.

L'équilibre du budget de la commune repose sur trois piliers de recettes majeurs, garantissant à la commune une capacité d'autofinancement solide :

- Les recettes issues de la fiscalité directe locale sont estimées à 552 788 € pour l'exercice 2026.
- La Dotation Forfaitaire s'établit, quant à elle, à 418 664 €.
- Les loyers perçus (parc de logements, locaux commerciaux, tertiaires et fermages) génèrent une recette annuelle de 227 000 €.

L'importance de ces revenus patrimoniaux constitue un levier stratégique pour la commune. Cette réserve financière sécurise l'épargne de gestion et permet de soutenir une politique d'investissement dynamique. Ces ressources peuvent être réinjectées dans l'amélioration du cadre de vie et des infrastructures, favorisant ainsi l'accueil de nouvelles familles ou le maintien de services de proximité.

Décision du conseil : Les trois budgets 2026 sont approuvés à l'unanimité des membres présents reprenant les opérations d'investissement proposées lors de la séance budgétaire préparatoire du 2 avril 2026.

3. Désignation des délégués : AAD Nord Allier et SIESS de Cérilly

- **AAD Nord Allier** : Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune auprès de l'association AAD Nord Allier.

Je vous propose donc de procéder à la désignation des délégués(es) titulaire et suppléant conformément aux articles L5211-6, L5211-7, L5212-6, L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Déléguée titulaire : **Annie GAUMET**
Déléguée suppléante : **Béatrice LEVARD**

Sont désignées, à l'unanimité, pour siéger dans l'association AAD Nord Allier.

- **SIESS de Cérilly (Allier)** : Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune auprès du SIESS. Je vous propose donc de procéder à la désignation des délégués(es), deux titulaires et deux suppléants conformément aux articles L5211-6, L5211-7, L5212-6, L5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Déléguées titulaires : **Annie GAUMET** **Amélie RIBEAUDEAU**
Déléguées suppléantes : **Céline ROUEIL** **Bernadette ACCOLAS**

Sont désignées, à l'unanimité, pour siéger au SIESS.

o **Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs – CCID 2026-2032**

Le Maire indique au Conseil Municipal que, conformément à l'article 1650-1 du Code Général des Impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette CCID est composée du maire ou l'adjoint délégué et de 6 commissaires ainsi que leurs suppléants dans les communes inférieures à 2 000 habitants. Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission. La durée de mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, soit 6 ans.

Ces commissaires sont désignés par le Directeur des Finances Publiques parmi une liste de 24 contribuables proposée sur délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Propose les 24 contribuables suivants :

Gérard JAMET, Jean-Hugues DUPRE, Laurence LEBEU, Mayeul BOUCAUMONT, Quentin DORANGEVILLE, Annie GAUMET, Claude GARMARD, Annick METENIER, Evelyne MIOULANE, Sylvain CORDEAU, Hubert GUIDOUX, Monique PERRIN, Pierre SANDRIER, Richard LASSEUR, Marc SIGNORET, Yvette BOISSERY, Jean-Claude MINARD, Jacqueline THEVENIN, Aurélien BILBEAU, Raynald GUIRIEC, Annie RASSELET, Adrien LORESTE, Béatrice LEVARD, Olivier LORESTE.

- **Autorise** Monsieur Le Maire à faire toutes les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à la désignation des membres de cette commission.

Questions diverses

Pôle kiné et sport : Le maire propose que la Commission travaux-bâtiment se réunisse le mardi 5 mai à 11h00, en mairie, pour recevoir Mme BECKER, kinésithérapeute, partie prenante dans l'opération d'investissements reportée en 2027.

Commémoration à venir : Il est rappelé à l'ensemble du conseil l'horaire du rendez-vous pour le défilé du 8 mai prochain, 11h30, devant la maison des chaumes.

Ressources humaines : Audrey AUGONNET fait un point sur l'avancée du recrutement pour le poste permanent d'adjoint du patrimoine. Elle rappelle que Nathalie PASQUIER a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre 2026. Pour son remplacement, elle a recommandé Mme Samantha ZACCARIE. Cette dernière a été reçue en février dernier par Monsieur le Maire et plusieurs adjoints. Elle a présenté des garanties sérieuses de connaissances et de compétences nécessaires au poste.

Lors du conseil municipal du 03 mars 2026 où la situation avait été abordée, il avait été acté :

- De proposer un CDD en accroissement saisonnier (24 h hebdomadaires) à Madame ZACCARIE pour les mois d'août et septembre 2026 afin de faire un tuilage entre Nathalie PASQUIER et elle.
- En parallèle, de créer un poste d'adjoint du patrimoine, titulaire, à temps non complet de 24 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2026 et d'en publier la vacance.

Madame AUGONNET informe que la publication de la vacance de poste est close et que dix candidatures ont été reçues (y compris celle de Madame ZACCARIE). Après examen, trois candidats seront reçus en entretien le 21 avril. Le candidat retenu débutera au 1^{er} octobre 2026 par une phase de stage d'un an (période probatoire classique) avant une éventuelle titularisation, conformément au statut de la fonction publique territoriale.

Monsieur AUDOUIN, responsable hiérarchique de l'adjoint du patrimoine précise qu'il réalisera les entretiens avec Monsieur REBY.

Résidence sénior : Adrien LORESTE a présenté l'état d'avancement d'un projet de création d'une résidence seniors inclusive et intergénérationnelle située rue de l'Horloge, comme il l'avait évoqué lors de la réunion budgétaire préparatoire du 2 avril dernier. Le projet reposerait sur le rachat et la démolition de bâtiments vétustes (environ 600 m²) qui, cumulés à un terrain communal attenant de 1 000 m², offriraient une surface totale de 1 600 m² en plein centre-ville. Une enveloppe de 50 000 € est inscrite au budget 2026, montant qui resterait à négocier selon

les opportunités du marché privé. Le site étant situé dans le périmètre des monuments historiques, toute démolition sera soumise à l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) de Moulins. Le projet pourrait s'inscrire dans une démarche globale d'embellissement du centre-bourg.

Le concept viserait un habitat adapté aux personnes âgées avec des services intégrés à l'exemple du Groupe l'Automne qui propose à St-Amand-Montrond la construction d'environ 600 m² comprenant 10 logements (5 T2 de 50 m² et 5 T3 de 70 m²) comprenant les équipements suivants : Salle commune, studio dédié aux visiteurs, places de parking et potager avec service d'accompagnement par un promoteur spécialisé et mise à disposition d'un employé pour le transport des résidents (5j/7).

L'atout majeur de ce projet réside dans son caractère inclusif. Des partenariats et animations avec les écoles du village pourraient être envisagés pour créer un lien entre seniors et juniors. La situation en centre-ville permettrait aux résidents de rester acteurs de la vie du village tout en bénéficiant de services de proximité.

- À la suite de cet exposé, Thierry AUDOUIN a tenu à rappeler que la municipalité n'en est pas à sa première réflexion sur le sujet. Il a souligné que le Conseil municipal a, par le passé, déjà longuement « planché » sur cette thématique, explorant diverses pistes pour identifier les solutions les plus adaptées aux besoins et à l'accompagnement de nos aînés.
- De son côté, Béatrice LEVARD a souhaité élargir le débat en précisant que la problématique du logement ne concerne pas exclusivement les seniors, mais impacte tout autant la jeune génération, confrontée elle aussi à un manque d'offres locales.
- En réponse à cette observation, il a été précisé que le maintien des jeunes sur la commune est intrinsèquement lié à la dynamique de l'emploi.

❖ **Visite programmée** : Bernadette ACCOLAS indique qu'elle prévoit de visiter le 29 avril prochain, la structure Age et Vie basée à Chateaufort dans le Cher qui organise des portes ouvertes, afin de découvrir le mode d'accueil et fonctionnement de la structure. Mme Annie GAUMET et Mme Laurence LEBEU proposent de l'accompagner.

Communication : Arnaud Pellissier, responsable de la commission Communication, a présenté le bilan de la première réunion du 7 avril 2026. Plusieurs orientations ont été actées.

1/ - Page Facebook : Afin de professionnaliser et de certifier l'information municipale, une page Facebook officielle a été créée. Elle permet de s'exprimer au nom de la municipalité et non plus en nom propre puis transmise sur le Groupe "Ainay". En effet, le groupe, fort de ses 4 000 membres, est conservé comme espace d'échanges, tandis que la nouvelle page servira de canal de diffusion légal et institutionnel.

2/ - Gazette trimestrielle : Le bulletin d'information « **Ainay Infos** » fera son retour sous une forme trimestrielle. Il relayera les actualités locales et les décisions du conseil municipal. La distribution du premier numéro (couvrant la période mai/juin/juillet) sera assurée dans les commerces locaux.

3/ - Permanence des élus : Pour la première fois, une permanence des adjoints est organisée le samedi 13 juin 2026, de 9h00 à 11h00, en salle du conseil. Quatre adjoints seront présents pour recevoir les usagers et répondre à leurs questions.

Domaines communaux : Arnaud PELLISSIER, responsable également de la commission Domaines Communaux indique souhaiter prendre rendez-vous avec les agriculteurs qui occupent les quatre domaines agricoles de la commune : Domaine de l'Amour, de La Brosse, du Moulin de la Rivière et du Bois de Trousse, pour échanger avec eux.

Repas de l'Amitié : Annie GAUMET, responsable des affaires sociales, a tenu à remercier l'ensemble du Conseil Municipal pour la réussite de la journée du 19 avril. Elle a notamment salué la performance des élus et des bénévoles de l'action sociale, qui ont facilité le service et le nettoyage. Ce moment de convivialité, désormais rendez-vous incontournable pour les Castelainaisiens de plus de 70 ans, a une nouvelle fois rencontré un vif succès. La satisfaction visible de tous les convives constitue, pour les élus, la plus belle des reconnaissances.

Protection Sociale et Couverture Mutuelle : Annie GAUMET a également souhaité faire un point sur la protection sociale complémentaire. L'adjointe indique qu'une réunion d'information pourrait être prochainement organisée avec la compagnie AXA. L'objectif est de présenter aux administrés des solutions de couverture mutualiste à

l'échelle de la commune. Les démarches entreprises visent à faire bénéficier les participants d'une remise préférentielle de 20 % sur leurs cotisations.

- En parallèle, le maire indique qu'il existe également des mutuelles de groupe, il a déjà été sollicité sur le sujet.

Des renseignements seront pris auprès de la commune de Cérilly concernant la mise en place d'une mutuelle de groupe (ou mutuelle communale). Ce dispositif permettrait de fédérer les besoins des habitants pour obtenir des garanties de qualité à des tarifs négociés.

Réunion syndicale du SITS (Transport Scolaire) : Béatrice LEVARD a rendu compte de la dernière réunion du SITS, dont la dissolution définitive est actée pour le 31 août prochain. Elle a précisé que malgré l'arrêt effectif du service (absence de véhicule et de chauffeur, ce dernier étant en congé maladie depuis deux ans), la commune reste tenue de verser sa cotisation. Cette contribution est indispensable pour assurer le remboursement intégral de l'emprunt ayant financé le bus et permettre ainsi la clôture administrative et financière du syndicat.

Transport à la demande : Béatrice LEVARD souligne la complexité des négociations avec les autorités régionales de transport pour obtenir une desserte spécifique à Ainay, malgré les besoins identifiés pour les personnes sans moyen de locomotion. Une autre solution est envisagée via la Communauté de Communes. Suite à l'arrêt de l'option équitation au collège de Cérilly, quatre minibus de 9 places sont désormais disponibles. Ces véhicules seraient idéaux pour assurer la liaison vers le bassin de vie de Saint-Amand. Des recherches complémentaires doivent être menées concernant les modalités administratives et techniques d'accès à ces minibus.

Bancs publics : Raynald GUIRIEC préconise l'engagement d'une réflexion globale de la commission Fleurissement-Environnement au sujet de bancs sur le territoire de la commune.

Inauguration de la rue du Dr Bufalini : Raynald GUIRIEC a informé l'assemblée que Jean-Luc SERVO a été sollicité par l'une des filles du Docteur Bufalini concernant l'inauguration de la rue nommée en hommage à leur père. Pour rappel, ce projet, en 2020, avait dû être reporté en raison de la crise sanitaire.

- Le Conseil convient de la nécessité de reprendre contact avec la famille afin d'arrêter une date officielle pour cette cérémonie.

Reprise du Restaurant gastronomique : Raynald GUIRIEC a fait part au Conseil de l'intérêt porté par Jean-Marc RONDET, actuel gérant du café *Les 3 Marches*, pour la reprise de l'établissement gastronomique. Ce projet prévoirait une offre de restauration couplée à une activité hôtelière, suite au départ pressenti du Chef Dorangeville.

- Monsieur le Maire a toutefois précisé que, bien qu'un départ ait été initialement envisagé par l'actuel exploitant, ce dernier est toujours en poste et son projet de cessation n'est plus d'actualité, à ce jour.

CPAM de l'Allier : Adrien LORESTE indique avoir participé aux échanges proposés par la CPAM pour un partenariat sur le canton de Bourbon l'Archambault. Le projet s'appelle « MA santé, mes droits, un rendez-vous près de chez moi ». L'objectif serait de lutter contre le non-recours aux droits et aux soins dans le canton de Bourbon-l'Archambault, identifié comme un territoire fragile (faible densité, bas revenus, retards de dépistage), de proposer une mobilisation partenariale d'une semaine (prévue en octobre/novembre 2026) mêlant stands de proximité, examens de santé délocalisés et ateliers prévention, d'améliorer l'accès à la complémentaire santé (C2S), favoriser les dépistages de cancers et réduire le nombre de patients sans médecin traitant et enfin, de créer des groupes de travail avec les acteurs locaux pour finaliser les actions.

**Le prochain conseil municipal est fixé
à la date du mardi 23 juin 2026 à 19h00
L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.**